



Remboursement d'une garantie

Par **Namour69360**, le **26/03/2009** à **18:32**

Bonjour,

J'ai remis ma Play Station 3 à Micromania le 27 janvier pour une réparation. Croyant que le garantie constructeur n'était plus valable j'ai donc payé, au moment de la remise de la console au magasin la réparation, soit la somme de 230 euros.

Je me suis aperçu il y a peu que j'avais le droit à la base non seulement à une garantie constructeur, comme je pensais d'un an, mais également d'une garantie supplémentaire du magasin Micromania d'un an. Ce qui me donne donc droit à une garantie de deux ans. Au moment où j'ai déposé ma console, elle était toujours sous garantie. J'ai donc demandé à Micromania le remboursement intégral de la réparation.

Actuellement, ma Play Station est toujours en réparation. J'ai relancé plusieurs fois Micromania pour savoir où en était mon remboursement. Ils m'ont expliqué que je devais attendre le retour de la console, et qu'après seulement ils pourront faire quelque chose. Ma question est donc la suivante: Est -ce que si je reprends ma console (quand ils m'appelleront pour me dire qu'elle est prête), ils pourront se retourner contre moi et ne pas me rembourser? Dois-je donc refuser de reprendre la console tant que je n'ai pas été remboursé?

Merci par avance de votre aide,

Cordialement

Par **Namour69360**, le **27/03/2009** à **06:14**

up

Par **Namour69360**, le **27/03/2009** à **18:43**

up

Par **Namour69360**, le **28/03/2009** à **10:37**

dernier up snif